

RÉPARTITION DES EFFECTIFS POLICIERS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

L'Association désire faire le point concernant les informations qui circulent voulant que la Sûreté serait à mettre en place une nouvelle répartition des effectifs sur l'ensemble du territoire.

En fait, ce désir de la Sûreté de prévoir une nouvelle répartition des effectifs n'est pas nouveau puisque des travaux ont été entrepris depuis au moins de deux ans sur le sujet. Ceux-ci se situent précisément dans le cadre des ententes de services avec les municipalités dont la quasi-totalité est présentement à renouveler.

Notre compréhension des informations transmises est à l'effet que cette nouvelle répartition projetée est bâtie autour de plusieurs axes et de paramètres assez complexes de temps de travail et de taux d'occupation du personnel, et ce, afin d'améliorer, disent-ils, l'efficacité de la Sûreté en ayant le bon nombre d'effectifs au bon endroit. Le résultat net serait que plusieurs unités verraient leur nombre d'effectifs inchangé, tandis que d'autres verraient ce nombre augmenter ou diminuer.

C'est ce mercredi après-midi que nous a été présentée en CPC la mouture finale du projet. Cette présentation a été faite sous condition d'embargo (confidentialité) tant que celui-ci ne serait pas présenté aux élus municipaux, lesquels doivent l'entériner. Comme trop souvent, cependant, dès le lendemain, certaines informations ont fait l'objet de fuite du côté patronal, avant que votre Association ne puisse émettre le présent bulletin.

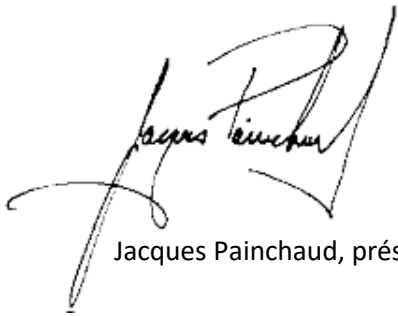
Ceci étant précisé, il importe de savoir que la répartition des effectifs relève avant tout du droit de gérance de l'employeur et que le pouvoir d'intervention du syndicat en cette matière est somme toute limité. Toutefois, votre Association a clairement exprimé son désaccord avec le modèle en ce qu'il ne prenait pas suffisamment en compte les réalités et les besoins régionaux et locaux.

Lors de nos discussions au CPC, nous avons pu obtenir l'assurance que dans l'éventualité où ce projet serait mis en place, personne ne demeurerait en surplus sur une unité d'une part, et d'autre part, que s'il devait y avoir diminution d'effectifs à certains endroits, personne ne serait contraint de partir, seule l'attrition serait utilisée.

En terminant, nous ne pouvons nous empêcher d'observer avec ironie, tout comme vous, que pendant que la Sûreté s'échine à tenter de faire mieux avec un nombre insuffisant de membres dans ses rangs, le SPVM, quant à lui, récolte 250 millions du gouvernement du Québec afin de procéder à l'embauche de nouvelles recrues. Il serait grandement temps que le sens du mot équité prenne un véritable sens au gouvernement. Nous aussi les troupes sont épuisées, nous

aussi sommes trop souvent obligés au TSO, nous aussi avons pourtant les mêmes responsabilités et même plus !

Syndicalement vôtre !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Painchaud'. The signature is stylized with large, sweeping loops and a prominent initial 'J'.

Jacques Painchaud, président